



CONTRAT AVEC ART DE VIVRE EN BRIE POUR LE SPECTACLE « HOMMAGE À NOS IDOLES » DE LA SEMAINE BLEUE

Décision n°2025-171

LE MAIRE DE STE GENEVIEVE DES BOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de spectacle pour la semaine bleue « Hommage à nos idoles » de la troupe NEVADA, représentée par « ART DE VIVRE EN BRIE » avec Madame MAESTRACCI Hyacinthe, 52 allée du Bois 51500 Ville en Selve,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'organiser un spectacle lors de la semaine bleue

D E C I D E

D'AUTORISER Le Maire à signer le contrat avec « ART DE VIVRE EN BRIE » afférent à la prestation du vendredi 17 octobre 2025,

D'AUTORISER le paiement de ladite prestation d'un montant de 2769.74€ (deux mille sept cent soixante-neuf euros soixante-quatorze centimes) payable par mandat administratif, toutes charges comprises,

INSCRIT aux dépenses du budget communal au chapitre 011.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa prochaine séance, de la présente décision.

Fait à **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Le 12 septembre 2025

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération